

CHÔMAGE : le deuxième round du gouvernement

Le gouvernement a lancé sa deuxième séquence de réformes, sur la formation professionnelle, l'apprentissage et l'assurance chômage. Les objectifs : un contrôle toujours plus grand des chômeur-euses, la remise en cause des conditions d'indemnisation, l'extension du régime d'assurance aux non-salarié-es et la remise en cause du paritarisme (entre syndicats représentatifs de salarié-es et patronaux). Les négociations régulières entre patronat et syndicats visent l'équilibre du régime (entre recettes issues des cotisations chômage payées par les salarié-es et les patrons et indemnisation). À l'origine, l'indemnisation devait permettre la continuité du salaire mais avec le développement d'un chômage massif à partir des années 80, cet objectif est contesté dans ses montants, sa durée et dans son existence même...

Quand le gouvernement parle d'universalisation des droits !

Aujourd'hui le gouvernement, parlant d'universalisation, veut ouvrir le régime aux non-salarié-es. Il s'agit en apparence d'une mesure progressiste puisque des personnes ne bénéficient pas ou peu de ce droit. Le gouvernement met une nouvelle pièce dans un dispositif favorisant le passage du statut de salarié-e au travail non-salarié. Cette volonté n'est pas neutre au moment où se développe via les plateformes de services (Uber, Deliveroo...) du travail non-salarié contesté par celles et ceux dont c'est l'activité. De plus, si nous sommes favorables à des droits pour tous et toutes, nous sommes opposé-es à toute diminution des droits existants pour les chômeur-euses issus-es actuelles. Et nous sommes réticent-es à voir se constituer des formes de travail contrainte dégradées avec une protection sociale de bas niveau, que le patronat pourrait continuer à utiliser à guise dans les plateformes, avec auto ou micro-entrepreneur-e-s en lieu et place de travailleur-euses en contrat de travail.

Baisse des cotisations et hausse de la CSG : le bonneteau du gouvernement

L'universalisation amène le gouvernement à remettre en cause les cotisations salariales et à les remplacer par une augmentation de la CSG qui serait affectée à l'assurance chômage et à l'assurance maladie. On glisse d'un système où les cotisations chômage des salarié-es allaient au paiement des salarié-es au chômage, à un système plus complexe car il y aura des financements multiples (sur plusieurs types de revenus certes mais les salariés concernent plus de 80% des ressources de la CSG) et une répartition de plusieurs manières possibles entre assurance chômage et maladie, l'arbitre ne pouvant être autre que l'Etat, on l'imagine. Et les patrons pourront peut-être trouver injuste demain de continuer à contribuer pour l'assurance chômage sous forme de cotisation, sachant qu'ils sont déjà exemptés d'autres paiements (jusqu'à 1,6 fois le Smic). L'arnaque est encore plus importante quand le gouvernement dit redonner du pouvoir d'achat. Baisser les cotisations est présenté comme le seul moyen de percevoir un plus gros salaire... net. Le net est important bien sûr, il doit être augmenté (les négociations salariales et nos mobilisations servent à cela!), mais le brut c'est pour toute la vie : chômage, maternité, maladie, retraite.

Pour Macron, les syndicats ont vécu...

Le syndicalisme ennuie le gouvernement : dans les institutions représentatives du personnel, mais aussi dans la protection sociale sous la forme du paritarisme actuel. L'objectif est de donner une place d'arbitrage à l'Etat qui pourrait demain vouloir l'occuper intégralement seul, l'élargissement de l'assurance chômage et le remplacement des cotisations par la CSG contribuant à ce positionnement. Il y a délégitimation des acteurs et pourquoi pas demain, un système d'assurance chômage forfaitaire avec un budget discuté à l'assemblée nationale comme l'est le Projet de loi de financement de la sécurité sociale tous les ans. Alors que les rendez-vous de négociation de l'assu-



Photos : Christophe Josin

La formation professionnelle, solution au chômage ?

Le gouvernement affirme vouloir réduire le chômage en misant sur la formation professionnelle. Celle-ci bénéficie de ressources considérables. Si le système ne fonctionne pas, il y a plusieurs raisons. Une d'elles est le maquis juteux des organismes de formation (76 600 pour 152 agents du ministère du travail chargés des contrôles) et ce au détriment de l'organisme public qu'est l'AFPA. Le caractère inefficace voire frauduleux de certaines pratiques a été dénoncé par la Cour des comptes. Ensuite, les personnes les moins qualifiées bénéficient le moins de la formation professionnelle. Ces travailleur-euses sont considéré-es par le patronat comme jetables, sans perspective de carrière. Pour Solidaires, la formation professionnelle doit répondre aux besoins et aux souhaits des travailleur-euses au chômage ou en reconversion volontaire. Les enjeux se si-

tuent aussi dans les entreprises et les services : nous voulons que les personnes restent dans l'emploi, c'est le rôle des plans de formation. La mise en place du Compte personnel de formation (CPF) intégré dans le CPA ne résoud pas le problème : la digitalisation des droits se fait aussi au détriment des personnes les moins qualifiées, les formations sont construites en fonction des droits acquis et pas des besoins...

Et pour les chômeur-euses alors ?

Avec les lois travail, c'est plus de licenciements possibles qu'ils soient collectifs ou individuels, c'est plus de CDD et avec la suppression des contrats aidés c'est un plan social d'ampleur qui ne dit pas son nom... Les droits sont régulièrement remis en cause. Dernière en date, la durée d'indemnisation dont bénéficiaient les travailleur-euses âgées de plus de 50 ans. Ils et elles doivent désormais attendre 55 ans pour bénéficier de 36 mois d'indemnisation au lieu de 24. Il s'agit d'une double peine : report de l'âge de la retraite et réduction de la durée d'indemnisation... le gouvernement n'étendra pas l'indemnisation à toutes les démissions : pour ne pas permettre aux salarié-es proches de la retraite de démissionner, il sera question d'exiger un « projet professionnel »... L'autre sujet est celui du contrôle : le ou la chômeuse ne pouvant refuser la troisième proposition « raisonnable » d'emploi sous peine de radiation.



Les revendications de Solidaires

Pour lutter contre le chômage, nous sommes pour la réduction du temps de travail à 32 heures sans réduction de salaire, l'indemnisation des carrières discontinues avec une continuité de droits, un statut du ou de la salarié-e. Et pour que la discussion sur le régime d'assurance chômage ait lieu avec les principaux-axes intéressé-es à savoir les associations de chômeur-euses. Les cotisations sont du salaire socialisé. C'est aux intéressé-es de gérer l'argent de l'assurance chômage : aux organisations syndicales et de chômeur-euses. L'élargissement du régime de l'allocation chômage doit se faire avec de nouvelles cotisations et de nouveaux droits pour les personnes. Nous sommes favorables à une protection sociale pour toutes et tous mais contre le transfert de travail salarié à du travail non-salarié subordonné.

« Contre les fainéants qui foutent le bordel »

Les phrases de Macron résument les idées forces du personnage. Contre les « fainéants », ils veulent imposer plus de contrôle pour les chômeur-euses. Et sa sortie contre les travailleur-euses de GM&S qui auraient dû s'intéresser à des emplois situés à 200 km de chez eux résume bien comment les offres d'emplois sont conçues pour eux et celles qui accepteront la plus grande flexibilité et la plus grande mobilité. Aux autres... la radiation.

Pôle Emploi : un service public toujours plus menacé...

Pôle emploi regroupe le placement, l'orientation et l'indemnisation des chômeurs. C'est 1 040 sites et 54 000 agents. C'est aussi 33,2 milliards d'euros versés aux chômeur-euses pour le compte de l'Assurance Chômage et 3,3 milliards d'euros pour le compte de l'Etat et du Fonds de Solidarité. Fin septembre, on comptait 3 475 600 personnes inscrites sans emploi (cat. A), 2 140 300 inscrites en activité réduite (cat. B et C), soit 5 615 900 personnes. À cela s'ajoutent 683 600 personnes non comptabilisées car en formation, Contrat de Sécurisation Professionnelle, maladie (cat. D) ou en emploi tels les contrats aidés, les créateurs d'entreprise (cat. E). En France métropolitaine + DOM, on compte ainsi 3 734 100 personnes en cat. A, soit 5 922 000 personnes en cat. A+B+C.

Dans la droite ligne d'un gouvernement soumis aux politiques d'austérité européennes, dictées par une économie libérale aux mains du MEDef

et des marchés financiers, Pôle emploi s'essaie à en être le bon élève :

— **Mise à distance des usagers,** difficultés d'accès aux lieux de réception, fermeture de sites,

accroissement de la dématérialisation des services. Pôle emploi abandonne ainsi toute une population touchée par la fracture numérique.

— **Contrôle des chômeur-euses** renforcé en corollaire de celui des agents

— **Soumission aux exigences immédiates du patronat** participant ainsi à la précarisation croissante de la population.

— **Externalisation de ses activités**

Nous revendiquons :

- **Un accès libre aux agences, ouvertes toute la journée, et la réception des usagers qui se présentent sans rendez-vous**
- **Une amélioration de l'indemnisation des chômeur-euses**
- **Un Service public de l'emploi garant de l'accès à l'emploi stable, à la formation, à l'information et au conseil, luttant contre toute forme de précarité et veillant au respect du Code du travail par les employeurs**

- **La réintroduction dans le Service public de l'emploi de toutes ses missions**
- **L'embauche significative de personnels pour répondre aux besoins des usager-es (et non à leur contrôle) et une augmentation des moyens alloués.**

Mise à mort des contrats aidés... une pratique bien rôdée

Les annonces récentes d'une réduction immédiate et massive des budgets consacrés aux contrats aidés, sont tout à fait inacceptables.

Nous sommes, à Pôle emploi, des observateurs privilégiés et souvent désabusés de ces politiques de l'Emploi dites du « stop and go ». Ainsi, depuis des décennies, avant chaque cycle électoral, nous voyons les gouvernements sortants qui abondent de façon éhontée les budgets des contrats aidés pour faire baisser artificiellement les chiffres « officiels » du chômage.

Au 1^{er} semestre 2017 cela a représenté plus de 13 000 emplois supplémentaires !

Puis, après l'accession au pouvoir d'un nouveau gouvernement (qui applique en pire les mêmes politiques libérales...) des annonces de déficits « inattendus » (sic !) entraînent des coupes drastiques dans ces mêmes budgets.

Les conséquences de ces décisions brutales, sans alternatives, sont impossibles à surmonter pour les employeurs du secteur public dit « non marchand » - établissements publics et secteur associatif - qui n'ont aucune marge de manœuvre pour surmonter ce trou d'air dans leur budget annuel. Et c'est sans compter sur les politiques d'austérité qui touchent les services publics et la pression fiscale du gouvernement sur les collectivités territoriales, qui sont les premières à subventionner les associations.

Les principales victimes sont les demandeur-euses d'emploi les plus fragiles visé-es par ces dispositifs, qui n'ont le plus souvent que cette bouée de sauvetage. Insistons ! le gouvernement supprime les contrats aidés sans préavis et, « en même temps », il ne présente aucune mesure pour permettre à ceux qui en ont le plus besoin de sortir de la précarité de façon « efficace ».

Solidaires se mobilise en menant des actions et par des appels à la grève pour le maintien de ce dispositif tant que d'autres solutions ne sont pas trouvées par le gouvernement